

## INTRODUCTION

Le triomphe est l'une des plus célèbres cérémonies de victoire de l'Antiquité. A Rome, la succès militaire peut conduire à pratiquer des rites sur le champ de bataille, comme l'érection de trophées ou la crémation des armes, mais aussi dans l'*Urbs*, comme la cérémonie du triomphe. En cette occasion, le général victorieux est autorisé par le sénat à entrer dans la ville en cortège par la Porte triomphale. Il est accompagné de ses troupes et exhibe le butin pris à l'ennemi : les armes, les objets précieux mais aussi les captifs. Le triomphateur revêtu, pour la circonstance, des attributs de Jupiter est monté sur un char, il suit un itinéraire qui le conduit au Capitole où il sacrifie.

Le triomphe constitue la plus prestigieuse cérémonie de Rome aux dires de Scipion l'Africain. En 203, voulant honorer Massinissa, il lui fait présent : «d'une couronne d'or, d'une coupe d'or, d'une chaise curule et d'un sceptre d'ivoire, d'une toge brodée et d'une tunique à Palmes. Il y ajoute un hommage en paroles : il n'y a, dit-il, chez les Romains, rien de plus magnifique que le triomphe, et les triomphateurs n'ont pas de parure plus éclatante que celle dont Massinissa, seul de tous les étrangers, est jugé digne par le peuple romain»<sup>1</sup>. Au fur et à mesure que la domination de Rome s'est imposée en Méditerranée, la cérémonie triomphale n'a pas cessé d'impressionner ses alliés. Eutrope précise qu'à l'occasion du triomphe de Paul-Émile en 167 : «les rois d'un grand nombre de nations vinrent à Rome, entre autres Attale et Eumène, rois d'Asie et Prusias, roi de Bithynie»<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Tite-Live, 30, 15, 11-12 : «*Ibi Masinissam, primum regem appellatum exiis et ornatum laudibus, aurea corona, aurea patera, sella curuli et scipione eburneo, toga picta et palmata tunica donat; addit verbis honorem : neque magnificentius quicquam triumpho apud Romanos, neque triumphantibus ampliore eo ornatum esse, quo unum omnium externorum dignum Masinissam populus Romanus ducat*».

<sup>2</sup> Eutrope, 4, 4 : «*Ad hoc spectaculum multarum gentium reges Romam venerunt : inter alios etiam venit Attalus atque Eumenes, Asiae reges, atque Prusias Bithyniae*».

Cette cérémonie a également été crainte et parodiée par les ennemis ou les rivaux de Rome. C'est pour rivaliser avec la cérémonie de Paul-Émile, qu'Antiochos Epiphane met en scène une procession victorieuse et des jeux à Daphnée en 166<sup>3</sup>. En 55, quand Crassus subit une défaite contre les Parthes, ces derniers réalisent une procession burlesque à Séleucie, que par dérision ils appellent triomphe (*triambos*). Crassus, déjà mort, était figuré par une doublure habillée en reine, son cheval était précédé de trompettes et de licteurs et suivi de femmes qui raillaient sa lâcheté et son caractère efféminé<sup>4</sup>. Le suicide de Cléopâtre, en 30, est en partie lié à son refus de figurer dans le triomphe d'Octave. La cérémonie lui était familière, puisqu'elle était présente à Rome, à l'occasion du triomphe sur l'Égypte de César en 46, dans laquelle figurait sa propre sœur Arsinoé<sup>5</sup>.

En effet, les rois vaincus sont menés dans le cortège, devant le quadriges du triomphateur. Cette opposition dans la mise en scène, entre le captif et le vainqueur héroïsé, constitue aux yeux des Romains une image exacerbée des vicissitudes de la *Fortuna*. Ainsi, au début du II<sup>e</sup> siècle, le tribun Sempronius Gracchus intervient en faveur de Scipion l'Asiatique, menacé d'être incarcéré, car il estime que ce serait une indignité de conduire en prison, celui qui le jour de son triomphe y jeta les généraux ennemis<sup>6</sup>.

A Rome, le triomphe est considéré comme le plus haut degré de la Fortune et la vie des triomphateurs constitue un sujet inépuisable de méditation. Les auteurs se plaisent à présenter leur *fatum*, leur fin terrible ou infamante : comme Pompée, le triple triomphateur vainqueur de Tigrane et de Mithridate, privé de sépulture ou Lucullus chargeant un esclave de surveiller sa gourmandise<sup>7</sup>. Le destin de P. Ventidius Bassus constitue un exemple inverse. En 89, encore enfant, il aurait été traîné, comme captif, dans le cortège triomphal

<sup>3</sup> Cf. J. G. Bunge, *Die feiern Antiochos Epiphanes in Daphne im Herbst 166 v. Ch.*, dans *Chiron* 6, 1976, p. 53-71.

<sup>4</sup> Plutarque, *Crassus*, 32, 1-3 : « Ὁ δὲ Σουρήνασ τὴν κεφαλὴν τοῦ Κράσσου καὶ τὴν χεῖρα πρὸς Ὀρώδην ἐπέμψεν εἰς Ἀρμενίαν, αὐτὸς δὲ διαδοῦσ λόγον ὑπ' ἀγγέλων εἰς Σελεύκειαν ὡς ζῶντα Κράσσον ἄγοι, Παρεσκευάζετο πομπὴν τινα γελόϊαν, ὕβρει προσαγορευθὼν θρίαμβον... ».

<sup>5</sup> Sur Arsinoé, Dion Cassius, 42, 20, 5, sur la crainte de Cléopâtre de figurer dans le triomphe d'Octave, Dion Cassius, 51, 13, 1, Plutarque, *Ant.*, 84, 4, Tite-Live, *Per.*, 133, Florus, 2, 21, 10, Orose, 4, 19, 18...

<sup>6</sup> Valère-Maxime, 4, 1, 8 et Aulu Gelle, 6, 19, 7 qui cite le décret rédigé par le tribun.

<sup>7</sup> Sur Pompée, cf. Valère Maxime, 5, 1, 10, et Lucain, 7, 685; 8, 815 sq; sur Lucullus cf. Pline, *H. N.*, 28, 56. Valère-Maxime, dans le chapitre 9 de son livre 6 intitulé, *De mutatione morum aut fortunae*, donne majoritairement l'exemple de triomphateurs.

sur les habitants d'Asculum par Pompeius Strabo<sup>8</sup>. Devenu général, il bat les Parthes et célèbre un triomphe sur le peuple le plus craint depuis la défaite de Crassus. Dion Cassius écrit «il accrut sa gloire [...] en raison de l'imprévu du destin, lui qui avait, en effet, lui-même jadis marché avec les autres prisonniers de guerre au cortège triomphal de Cn. Pompeius Strabo et fut le premier des Romains à célébrer un triomphe sur les Parthes»<sup>9</sup>.

Cette importance du triomphe explique pourquoi le terme *triumphus*, qualifiant le rite, a servi à désigner par métonymie la victoire et la réussite. De plus, les élégiaques de l'époque augustéenne ont utilisé le thème du triomphe de manière métaphorique. Ils présentent la conquête amoureuse comme une *militia*, et décrivent le vainqueur conduisant un quadrigé triomphal, ou le vaincu traîné prisonnier derrière le char d'Éros<sup>10</sup>. La puissance évocatrice du rite et du mot<sup>11</sup> s'est maintenue en Orient et est réapparue en Occident au moment de la Renaissance<sup>12</sup>. Le XV<sup>e</sup> siècle italien utilise largement l'allégorie triomphale, mais réactive aussi le souvenir de la cérémonie antique<sup>13</sup>. En 1491, Laurent le Magnifique fait représenter le triomphe de Paul-Émile dans la description de Plutarque<sup>14</sup>. C'est aussi à Florence au XVI<sup>e</sup> siècle que l'image du char et du triomphe s'impose dans les carnivals : triomphe de la Vieillesse en 1513 (sous Julien de Médicis), triomphe de l'Enfer en 1550<sup>15</sup>. Les cortèges princiers s'inspirent également des triomphes antiques. Parmi les plus remarquables figure celui que Charles Quint réalise à Rome, après sa victoire à Tunis en 1535. L'empereur se compare aux Scipions,

<sup>8</sup> Aulu Gelle, 15, 4, 3, cf. aussi Velleius Paterculus, 2, 65, 3; Pline, *H. N.*, 7, 135.

<sup>9</sup> Dion Cassius, 49, 21, 3 : «καὶ δόξαν ἀπό τε τούτου καὶ ἐκ τοῦ παραλόγου ἄμα τῆσ τύχησ μείζω λαβεῖν : ἐν γὰρ τοῖσ τοῦ Πομπηίου τοῦ Στράβωνοσ ἐπινικίοισ πομπέυσασ ποτέ μετὰ τῶν ἄλλων αἰχμαλώτων αὐτόσ ἐπινίκια τῶν Πάρθων πρώτοσ πομαίων ἤγαγε».

<sup>10</sup> Cf. K. Galinsky 1969, p. 75-107 et S. Laigneau, *La femme et l'amour chez Catulle et les Élégiques augustéens*, dans *Latomus* 249, 1999, en particulier p. 110-118 et son annexe 3.

<sup>11</sup> Sur la permanence du terme et son usage en français, cf. A. Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1995, p. 2170.

<sup>12</sup> Cf. M. Mc Cormick 1986. Cf. l'article d'A Rabeyroux dans le *Dictionnaire critique d'iconographie occidentale*, ss. dir. de X. Barral I Altet, Rennes, 2003, p. 823.

<sup>13</sup> Les trionfi de Pétrarque (1351-1374) semblent avoir eu un rôle déterminant dans la réactualisation du mot et de la métaphore triomphale.

<sup>14</sup> Cf. E. Male, *L'art religieux de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1922, p. 279-292. Parmi les allégories religieuses, on peut mentionner celle où Jésus est sur un char et précède les hommes de l'Ancienne Loi, il est suivi des héros de la Nouvelle et partage ainsi le Temps en deux. Au XVI<sup>e</sup> siècle, la France et l'Allemagne sont touchées à leur tour par ces représentations.

<sup>15</sup> Y. De Syke, *Fêtes et croyances populaires en Europe*, Paris, 1995, p. 90.

qui ont chacun triomphé de l'Afrique, et réalise une procession à travers les ruines antiques de la ville<sup>16</sup>. Dans la décennie suivante, à partir de 1545, les fragments d'une inscription rapportant la liste des triomphateurs depuis l'origine de la Ville est découverte au Forum. Ces Fastes triomphaux sont l'objet d'une grande attention de la part du conseil de ville qui les installe au Capitole, où il figurent encore aujourd'hui. Leur publication amorce les premiers travaux modernes concernant la cérémonie<sup>17</sup>.

Pendant, la recherche présente ne concerne pas la permanence du mot et du rite à travers le temps, mais son importance aux trois derniers siècles de la République. Durant cette période, la puissance militaire de Rome lui assure la main mise sur l'Italie, puis sur l'ensemble de la Méditerranée, avant que les grands conquérants du dernier siècle finissent par imposer leur pouvoir. L'utilisation politique de la victoire a joué un rôle important dans cette transition vers le pouvoir personnel. L'impact de la célébration triomphale a été souvent mentionné, mais les études sont restées rares et aucune monographie n'a été consacrée à ce sujet<sup>18</sup>.

Pourtant, deux articles déjà anciens ont souligné l'utilisation du triomphe par Auguste le fondateur du nouveau régime. P. Grimal a montré qu'en 29, Octave fait le choix de triompher aux ides de *sextilis*, jour qui est aussi celui de la fête du sanctuaire d'Hercule à l'*ara Maxima*<sup>19</sup>. Il s'approprie ainsi une date et une divinité célébrées par d'autres triomphateurs avant lui<sup>20</sup>. Par ailleurs, dans une monnaie datée de 19-18, Auguste a voulu célébrer la dimension salvatrice de sa victoire et de ses triomphes. La légende *S.P.Q.R. PARENTI CONS(ervatori) SUO* est associée à un quadrigé accompagné des ornements triomphaux (sceptre, couronne, vêtement)<sup>21</sup>. Or, cette dimen-

<sup>16</sup> Cf. A. Chastel, *Le sac de Rome*, 1984, p. 293 sq. cf. aussi p. 117-120 sur l'utilisation du thème du *Trionfo di Fortuna*.

<sup>17</sup> Cf. p. 41 sq.

<sup>18</sup> Cf. par exemple les remarques de C. Nicolet 1976, p. 467 sq et n. 2.

<sup>19</sup> Dans les calendriers de la fin de la République, la veille des ides est la fête d'*Herculi Invicto ad circum Maximum* et les ides correspondent à celle d'*Herculi Victori* ou *Herculi Invicto ad portam Trigeminam*, cf. H. H. Scullard 1981, p. 171-175.

<sup>20</sup> Comme Pompée, cf. F. Coarelli 1988 p. 93 sq, les temples à *Venus Victrix*, *Honos* et *Virtus* du complexe pompéien ont été dédiés la veille des ides de *sextilis* de l'année 55. De plus, quelques années plus tard, dans la composition du chant VIII de l'*Énéide*, Virgile fait coïncider l'arrivée d'Énée à Rome avec le sacrifice au Grand autel. Cette présence du héros troyen préfigure celle d'Auguste et la mise en parallèle entre Énée et son descendant traduit le souci de réaliser un calendrier dynastique, cf. P. Grimal 1951, p. 51.

<sup>21</sup> H. Cohen 1880, I, p. 75 N° 81 (=Mattingly, I, p. 69, N° 397), cf. J. Gagé 1957, p. 2 sq., qui estime que le titre de père de la patrie est préparé par la légende de cette monnaie.

sion de protecteur et de sauveur plonge ses racines dans des pratiques triomphales plus anciennes, que J. Gagé a qualifié de « clientèles triomphales »<sup>22</sup>. En effet, dès la fin du III<sup>e</sup> siècle, le triomphe a été l'occasion de célébrer le rôle de protecteur, de *patronus*, du vainqueur. Dans certains cortèges, se sont intercalés des citoyens libérés de la servitude par la victoire du triomphateur, et appelant celui-ci « sauveur » et « père ».

Ces deux études pionnières destinées à éclairer le Principat d'Auguste montrent la récupération de pratiques anciennes et incitent à explorer la manière dont les triomphateurs de la République ont pu tirer parti de cette cérémonie remarquable. Ce travail de recherche privilégie l'étude de la dimension politique de la cérémonie, sans pour autant renoncer à traiter le phénomène triomphal dans ses différents aspects.

L'étude s'amorce à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, au moment où les pratiques commémoratives des triomphateurs ont été modifiées sous l'influence de l'hellénisme et particulièrement de la mystique naissante du héros invaincu : Alexandre<sup>23</sup>. L'exaltation des victoires et des triomphes s'est accentuée après l'adoption de la théologie de la Victoire, vers 295<sup>24</sup>. Le terme de la période d'étude se situe à la fin de la République, il est fixé à l'année 19, date à laquelle le dernier personnage n'appartenant pas à la famille d'Auguste célèbre un triomphe. Cette cérémonie de L. Cornelius Balbus est d'ailleurs la dernière inscrite dans les *Fastes triomphaux*.

Ce travail comprend néanmoins un chapitre consacré aux triomphes des premiers siècles de Rome, car ils permettent de mieux appréhender la diversité de la cérémonie. En effet, le rite pluriel et les sources anciennes, dont les *Fastes*, soulignent l'existence d'autres cérémonies triomphales plus marginales, dont l'origine est rapportée à l'époque archaïque. Dans l'ovation, le triomphateur est privé du costume triomphal traditionnel et du char. Quelques triomphateurs mythique (Romulus en 753) ou historique (Marcellus en 222) dédicacent à Jupiter les dépouilles opimes, c'est-à-dire les armes du général ennemi au Capitole. Enfin, à l'occasion d'une troisième forme, le triomphe sur le Mont albain, le triomphateur n'est pas autorisé à entrer dans la ville<sup>25</sup>.

Ces cérémonies sont prises en compte dans cette étude, toute-

<sup>22</sup> J. Gagé 1957.

<sup>23</sup> Cf. l'article majeur de S. Weinstock 1957.

<sup>24</sup> Sur ce concept de « théologie de la Victoire », cf. J. R. Fears 1981A et B.

<sup>25</sup> Cette cérémonie n'est pas attestée comme une cérémonie archaïque par les sources anciennes. Il existe, en outre, une unique ovation au retour du Mont albain réalisée par César en 44.

fois elles ne sont pas définies préalablement dans les premiers chapitres, mais progressivement à travers la présentation critique des sources anciennes et des études modernes. En effet, les traditions antiques concernant leur origine et leur nature sont variées, car elles sont en partie le fruit des constructions idéologiques du dernier siècle de la République. De plus, les auteurs modernes ont compliqué la terminologie des cérémonies par l'utilisation interchangeable d'expressions comme « triomphe archaïque », « triomphe latin », « triomphe sur le Mont albain », « dédicace des dépouilles opimes » ou « ovation ». Ainsi, l'exposé critique des théories concernant le triomphe archaïque (chapitre IV) a été placé dans une seconde partie, après la présentation des sources anciennes, et la description de la variété du triomphe à l'époque historique est réalisée dans une troisième étape (chapitre VII).

La première partie, qui présente une approche critique des sources, se compose de trois chapitres. Le chapitre I est une présentation des sources littéraires évoquant le triomphe, le second est consacré aux Fastes et à la restitution de cette liste, au moins pour la période retenue dans l'étude. Cependant, cet exposé ne présume pas de la validité des informations transmises par ces sources littéraires et épigraphiques, car des auteurs du I<sup>er</sup> siècle comme Cicéron et Tite-Live attestent de la falsification de la tradition. Le chapitre III s'attache à mettre en évidence les fausses cérémonies. Cette démarche présente un double intérêt : elle permet d'établir une liste de triomphes plus conforme à la réalité historique, mais surtout elle témoigne de l'importance politique de la cérémonie.

La partie II expose l'évolution du triomphe depuis son origine jusqu'à l'hellénisation de la conception de la victoire à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Les deux chapitres qui la composent sont très différents dans leur démarche et leur objet. Le premier présente le triomphe des origines, dans sa diversité et son évolution durant les premiers siècles de Rome, son approche est avant tout historiographique. Le second décrit les transformations qui interviennent dans les commémorations triomphales, en lien avec l'hellénisme, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une rupture majeure dans la dimension politique de la cérémonie.

La partie III concerne l'étude des hommes et des cérémonies durant les trois derniers siècles de la République. Elle vise à présenter les généraux, qui ont été bénéficiaires du triomphe, et les conditions nécessaires à son octroi. Deux débats historiographiques, en partie liés, figurent en arrière plan des chapitres. Le premier concerne la place du triomphe dans l'impérialisme romain. Il y a une vingtaine d'années, plusieurs historiens dont W. V. Harris ont insisté sur l'importance de la recherche de triomphe pour rendre compte du pro-

cessus de conquête<sup>26</sup>. À l'opposé, d'autres auteurs dont G. Brizzi, ont soutenu que le triomphe avait une dimension essentiellement religieuse aux III<sup>e</sup> et II<sup>e</sup> siècles<sup>27</sup>. Le second débat concerne le droit du triomphe, il est en corrélation avec le thème de l'impérialisme. Plusieurs auteurs ont exprimé des avis divergents sur le droit des préteurs à triompher et sur le rôle du sénat dans la limitation du triomphe au début du II<sup>e</sup> siècle. Les points de vue énoncés par J. S. Richardson ont été critiqués par R. Develin<sup>28</sup>. Ce dernier estime que la cérémonie n'a pas été utilisée à des fins politiques, et que les restrictions sénatoriales au triomphe ne sont que l'application de mesures existantes. Le déroulement de cette troisième partie, et surtout celui du chapitre VII, est guidé par le parti pris que l'utilisation politique de la cérémonie a induit des évolutions importantes à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle, et notamment la diversification des cérémonies triomphales à partir de 231. Le cas exceptionnel du refus du triomphe à Marcellus en 211 permet de mettre en évidence des conflits politiques au sénat. Les mesures réglementaires prises par cette assemblée dans les années suivantes manquent de cohérence et attestent de l'importance des débats.

La quatrième et dernière partie concerne la commémoration du triomphe dans l'espace et le temps de la cité. En effet, si le vote des supplications permettait à la collectivité de remercier les dieux pour les victoires, les triomphateurs utilisaient leur propre part du butin pour construire et dédicacer les temples qu'ils avaient voués à l'occasion de leur combat victorieux<sup>29</sup>. Ils disposaient d'une importante latitude pour célébrer leur propre prestige : par le choix des divinités honorées, de l'emplacement des temples dans la ville et par la date des jours anniversaires de ces temples ou de celui de leur triomphe. Le chapitre VIII rend compte des divinités et des lieux de commémoration et le chapitre IX explore l'utilisation des dates triomphales, notamment leur coïncidence avec le *dies natalis* des temples.

<sup>26</sup> Il reprenait une opinion émise au XVIII<sup>e</sup> siècle par Montesquieu, *Considérations sur les Romains*, 1734 et, après lui, par E. Gibbon 1796, p. 361.

<sup>27</sup> Cf. par exemple W. V. Harris 1984, p. 30 et la réponse de G. Brizzi 1985, p. 238.

<sup>28</sup> J. S. Richardson 1975 et R. Develin 1978.

<sup>29</sup> Cf. A. Ziolkowski 1994, p. 241, le processus de dédicace de temples votifs est ancien, mais il connaît un âge d'or à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle.